



Titre exécutoire non remis en main propre,

Par **marilliou**, le **31/10/2018 à 10:48**

BonjourrrrrEn 2011 titre exécutoire remis à société recouvrement efficot par la banque.Cette société pour x raison ne m a pas poursuivit.je les ai contacté et ont classé dossier et r envoyé au créancier.S ecoule 7ans,donc j apprends l existence de ce titre15/10/18 car DSO l a récupéré auprèsde la banque.Comment faire appel puisque je n ai jamais pris connaissance de ce jugement qui est juste une feuille marqué:titre exécutoire,mandataire efficot . veut dire que cette feuille est valable pour toutes les sociétés de recouvrement,si pour x raisons ne donnent pas suite,QUE Faire,cordialement Mary

Par **amajuris**, le **31/10/2018 à 11:00**

bonjour,rnen principe il appartenait à votre créancier de vous faire signifier le jugement vous condamnant à payer par un huissier.rnavez-vous changé d'adresse depuis 2011, ce qui interdisait à l'huissier de vous remettre cette signification.rnsalutations

Par **marilliou**, le **31/10/2018 à 11:09**

Non j ai été locataire dans ce logement 2 février 2010,30/07/2016,tout peut être vérifié auprès des impôts,je payais bien ma taxe d habitation,un nom d huissier apparaît sur cette feuille,il est sur Toulon.Le dossier étant ancien,il ne peut m aider.Contacter le TGI,là aussi ne peuvent pas m aider, le dossier r envoyé à la banque.Sur ce titre apparaît Efficot,DSO peut le récupérer en son nom ?